



**coopératives d'habitation Suisse**

fédération des maîtres d'ouvrage d'utilité publique

**Fondation fonds de solidarité**

# 1966 – 2016

## 50 ANS DE SOLIDARITÉ



# SINCÈRES FÉLICITATIONS!

«Le Fonds de solidarité m'impressionne, car en lui l'idée de la coopérative s'épanouit à un niveau supérieur.»

**Conseiller municipal Eusebius Spescha, Zoug, à l'occasion de la fête du 10e million de dons atteints, 1997**

Le Fonds de solidarité de coopératives d'habitation Suisse a 50 ans. Toutes nos félicitations! Chez l'homme, on dit alors que ce sont les «meilleures années». S'agissant du Fonds de solidarité, c'est similaire mais il est, depuis qu'il existe, dans les meilleures années.

L'octroi des premiers prêts il y a 50 ans montre combien la collaboration de l'association a toujours été forte. Ces prêts ne sont pas allés à Zurich, d'où provenait une majeure partie des moyens, mais à Schaffhouse et en Suisse romande.

Le fonds est important. Les prêts remboursables, octroyés à un taux favorable, sont encore alloués aujourd'hui si besoin est. Grâce aux contributions volontaires que versent chaque année nos membres, la fondation est en mesure d'aider lorsque le Fonds de roulement ne peut intervenir. L'entraide est à l'origine du système de la coopérative. A l'heure actuelle, le conseil de fondation du Fonds de solidarité est responsable de la gestion d'avoirs se montant à plus de 40 millions de francs, répartis entre 100 projets et plus. Je vous remercie tous pour la solidarité manifestée depuis des décennies, ainsi que tous les responsables qui ont toujours administré les fonds en toute fiabilité.

Ce sont là des signes forts des liens et de la cohésion qui règnent à l'intérieur de notre



**LSR Logement Social Romand SA, Lausanne**

Page de titre: Société coopérative d'habitation Genève, Genève

fédération. Je suis absolument certain que cela ne changera en rien à l'avenir. Les membres de coopératives d'habitation Suisse peuvent s'en montrer fiers.

Nous avons besoin de ce fonds supplémentaire. Il y a toujours d'autres membres qui dépendent de notre aide. Toutes les coopératives sont invitées à participer à l'alimentation du fonds au moyen de contributions de solidarité, pour que les «meilleures années» se poursuivent.

**Louis Schelbert**

Président coopératives d'habitation Suisse, conseil national

# 1960-1970 UNE HISTOIRE À SUCCÈS QUI DÉBUTE AVEC CINQ FRANCS

«Nous devons d'autant plus compter sur nous-mêmes, développer l'entraide et agir partout où nous le pouvons...»

**Rapport annuel 1966**

En 1966, les moyens du Fonds de roulement alimenté par la Confédération ne suffisaient plus à couvrir le besoin de soutien des maîtres d'ouvrage d'utilité publique. Coopératives d'habitation Suisse (dénommée encore à l'époque Association Suisse pour l'Habitat) décida donc d'alimenter un fonds supplémentaire pour la construction, la rénovation et l'achat d'immeubles.

L'association pria ses membres de payer au fonds un montant de cinq francs par logement. L'action – initialement prévue pour une seule fois – fut un plein succès: la première année déjà, plus de 211 000 francs furent versés au fonds. Le comité a par conséquent décidé de poursuivre l'action, et le Fonds de solidarité

était né. Au début, son administration était organisée de façon très simple: le comité central était compétent pour toutes les décisions et un premier règlement se suffisait même de trois articles seulement.

En 1966 déjà, le Fonds de solidarité fut en mesure de payer les deux premiers prêts. Parmi les premières bénéficiaires fut la Coopérative Freies Wohnen Schaffhausen, qui obtint un prêt sans intérêt de 50 000 francs. En 1967, un premier prêt d'un même montant est allé en Romandie, à la Société Coopérative Les Ailes à Genève.

Le fonds a continué à se financer par les contributions volontaires de ses membres. Celles-ci se firent rapidement plus nombreuses: en 1969,

132 000 francs furent versés et, en 1981, ce furent déjà 268 000 francs alors qu'en 1982, on franchissait pour la première fois le seuil des 300 000 francs. Les avoirs du fonds ont augmenté en continu et, en 1975, ils dépassaient déjà les deux millions de francs, aidés en cela aussi par les intérêts élevés.



**Société coopérative  
d'habitation Oval 64,  
Lausanne**

# 1970-1990 LA GRANDE MISE À L'ÉPREUVE ET LES «JEUNES LOUPS»

«Parmi les membres de l'ASH aidés par le fonds, il y a de très nombreuses jeunes coopératives qui se trouvent dans la phase de départ....»

**Rapport annuel 1994**



**Société coopérative huit et demie, Bernex**

Dans les années septante, l'économie s'est développée d'une façon devenue malsaine: le renchérissement atteignait régulièrement les six pour cent durant la première moitié de la décennie et les intérêts hypothécaires atteignaient eux aussi ce taux. Cette évolution prit brutalement fin par la suite, avec la crise pétrolière de 1973: l'économie s'effondra et jusqu'en 1976, les investissements dans la construction ont diminué d'un tiers.

Cette crise fut la première grande mise à l'épreuve pour le Fonds de solidarité. Il fut en mesure d'aider quelques coopératives en difficultés par des prêts et des prolongations de délai. Au début des années huitante, les actions d'aide furent bouclées avec succès: pour le Fonds de

solidarité, seule une faible perte de tout juste 20 000 francs en est résultée.

Dans les années huitante et nonante, nombre de coopératives furent fondées, qui pour une part présentaient des concepts non conventionnels. Le Fonds de solidarité l'a également ressenti. On regardait avec scepticisme les nombreuses demandes émanant de «jeunes loups». La Fondation craignait que cela puisse affaiblir la disposition des coopératives

traditionnelles à payer des contributions volontaires. C'est pourquoi, dans les rapports annuels, il fut sans cesse souligné que des montants supérieurs allaient aux plus grandes coopératives.

Pourtant, la disposition à faire des dons s'est encore renforcée: certaines coopératives commencèrent à payer davantage que les cinq francs par logement fixés au départ. Finalement, le comité donna pour recommandation de payer dix francs par logement. En 1990, les contributions volontaires dépassaient déjà le seuil des 400 000 francs. Et elles atteignaient pour la première fois le demi-million en 1992. Les avoirs du fonds ont atteint le montant de 8,5 millions de francs.

# 1999-2016 DU FONDS À LA FONDATION

«La solidarité, ce n'est pas seulement un flux d'argent allant du riche au pauvre, même si la Fondation assume sans autre cette fonction. La solidarité est simple lorsqu'intervient une aide réciproque».

**Uwe Zahnd, Rapport annuel 2006**

L'association transformait en 1999 le Fonds de solidarité en une fondation. L'association faîtière et la Confédération ont doté celle-ci d'un capital initial de 22,4 millions de francs.

La fondation a professionnalisé la collecte de fonds, ce qui a eu rapidement des effets positifs: les contributions volontaires ont augmenté en 2002 pour atteindre 734 000 francs. En 2007, le seuil des 800 000 francs était franchi. Les membres ont payé pour la première fois en 2015 plus de 871 000 francs. Les avoirs ont crû en continu et s'élèvent maintenant, 50 ans après la création du fonds, au montant considérable de 41,2 millions de francs.

Ainsi, le Fonds de solidarité peut élargir toujours plus son rayon d'action: à l'origine, la fondation ne faisait qu'accorder des prêts. Mais en 2004,

le conseil de fondation décidait d'étendre les buts de la fondation. Depuis lors, le Fonds de solidarité peut également allouer des contributions non remboursables pour des conseils, projets et, dans une mesure restreinte, pour des travaux de développement à l'étranger également. S'agissant des contributions à fonds perdu, le Fonds de solidarité n'engage pas les paiements des membres, mais uniquement le rendement des intérêts. Au départ, il pouvait utiliser à cette fin la moitié du rendement des intérêts et, depuis 2015, l'entier du produit net des intérêts (sous déduction des frais administratifs). De plus, un fonds spécial de 1,1 million de francs a été créé séparément pour des projets dans notre pays.

Récemment, la fédération a encore amélioré l'harmonisation de ses différents instruments de financement. La règle non écrite en vigueur jusqu'alors, à savoir qu'un maître d'ouvrage ne pouvait toucher de l'argent pour un projet qu'au débit de l'un des deux fonds, ne s'applique plus. Des projets méritant une aide peuvent donc être soutenus plus efficacement encore, grâce à des montants plus importants.



**Coopérative Cité Derrière, Ormont-Dessous**

# PLUS DE 100 MILLIONS DE FRANCS EN CINQUANTE ANS

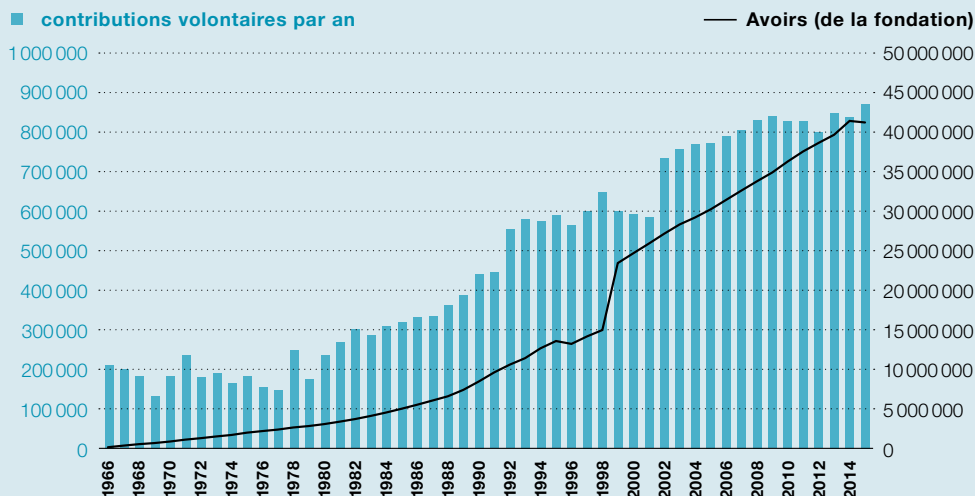
## Evolution des avoirs de la fondation et du portefeuille des prêts

	Année	Contribution volontaire annuelle en Fr.	Avoirs (de la fondation) en Fr.	Portefeuille des prêts en Fr.	Nombre de prêts gérés
Création	1966	211 161	211 161	90 000	2
Transformation en une fondation autonome	1999	598 890	23 455 820	20 024 450	90
Dernier exercice comptable	2015	871 397	41 200 653	30 492 973	112

Depuis 1966, les avoirs de la fondation ont crû au-delà de 40 millions de francs. La fondation a octroyé au total des prêts pour un montant d'environ 101 millions de francs. Chaque année,

les membres de coopératives d'habitation Suisse versent dorénavant plus de 870 000 francs de contributions volontaires. Merci de tout cœur pour cet engagement!

## Evolution des contributions volontaires et des avoirs en Fr.



# FONDATION FONDS DE SOLIDARITÉ DE COOPÉRATIVES D'HABITATION SUISSE

## UNE IDÉE DE LA SOLIDARITÉ QUI FONCTIONNE BIEN.

### DEPUIS 1966.

#### Un but clair

Depuis qu'il fut fondé en 1966, le Fonds de solidarité poursuit le même but: l'encouragement de logements d'utilité publique, appartenant à des coopératives. Ainsi la fondation apporte son soutien à des coopératives d'habitation aux faibles moyens, mais aptes à se développer. Elle aide en assurant le financement résiduel de projets de construction et d'achats de terrains ou pour l'assainissement financier de maîtres d'ouvrage d'utilité publique en difficultés. De plus, le Fonds de solidarité encourage des activités et projets dont le but est d'augmenter la part de marché des maîtres d'ouvrage d'utilité publique ou de poursuivre le développement qualitatif de l'habitat d'utilité publique.

#### Plus de 100 millions de francs

Depuis 1966, la Fondation fonds de solidarité a été en mesure d'accorder des prêts dans toutes les régions de Suisse, pour un montant total de plus de 100 millions de francs. C'est un conseil de fondation indépendant qui décide de l'octroi des prêts. Pour ce faire, il se fonde sur les principes de la Charte des maîtres d'ouvrage d'utilité publique et sur les Lignes directrices de la fédération coopératives d'habitation Suisse.

#### Contact

Fondation fonds de solidarité de coopératives d'habitation Suisse  
Fédération des maîtres d'ouvrage d'utilité publique

Direction du Fonds de solidarité  
Bucheggstrasse 109 | Case postale  
8042 Zürich  
044 360 28 40  
solidaritaetsfonds@wbg-schweiz.ch

Pour de plus amples informations:  
[www.wbg-schweiz.ch/solidaritaetsfonds](http://www.wbg-schweiz.ch/solidaritaetsfonds)

#### Prêts et contributions à fonds perdu

Le soutien financier intervient sous forme de prêts remboursables à intérêt favorable. De plus, la fondation accorde dans un cadre limité des contributions à fonds perdu pour des projets favorisant l'habitat d'utilité publique.

#### Véritable entraide

L'idée du Fonds de solidarité vit de la grande solidarité des membres de la fédération qui, chaque année, paient des contributions volontaires. La fondation ne se finance que par ces contributions ainsi que par les produits des intérêts et les revenus financiers. Ainsi est-elle un véritable instrument d'entraide des maîtres d'ouvrage d'utilité publique.

Coopératives d'habitation Suisse recommande à ses membres de verser dix francs par logement et par an. Plus de 800'000 francs sont chaque année récoltés de cette manière.

#### Vous aussi, apportez votre aide

Par une contribution de quelques francs par logement, vous soutenez une idée de la solidarité et rendez possible une aide efficace et ciblée fournie à d'autres maîtres d'ouvrage d'utilité publique.

#### Bénéficiez de la solidarité

Avez-vous besoin d'aide pour financer un projet de construction dans l'habitat d'utilité publique? Prévoyez-vous un projet extraordinaire pour le développement de l'habitat d'utilité publique? Alors la Fondation fonds de solidarité peut éventuellement vous aider vous aussi.